

Réception par le préfet : 19/10/2022 Affichage : 19/10/2022



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 07 - 051

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 octobre 2022 s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 à partir de 9 heures 45 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 3 : La reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI).

Né d'une volonté commune de mutualisation, de standardisation, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration des conditions d'acquisition, le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité regroupe les 12 SDIS de la région Rhône-Alpes-Auvergne. La convention constitutive de groupement a été signée par le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire le 9 juin 2015.

Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes, dont une pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention. Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer cette consultation. Il est précisé que les tenues acquises dans le cadre de cette consultation sont conformes au label « sécurité civile française ».

Ce marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

 Lot n° 1 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) féminine attribué à la SARL LEO MINOR – 285 Rue Gilles Roberval – 30915 Nîmes.







www.sdis42.fr

 Lot n° 2 : Acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) masculine attribué à la Société BPI – Chemin départemental 14 – 52400 Champigny Sous Varennes.

Déjà reconduit une première fois pour l'année 2022, l'ensemble des membres du groupement de commandes a manifesté sa volonté de reconduire ce marché pour l'année 2023.

Vu le rapport présenté par la Présidente, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau approuve la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est au titre de l'année 2023 et autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE